



**RECUEIL**

**DES ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

**N° 2001/14**

---

**Achévé d'imprimer le 28 juin 2001**

-----  
1er Bureau

**ARRÊTÉ N° 01/DAEPI/1.305**  
**désignant M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des Sables d'Olonne**  
**Préfet par intérim**

LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er** : M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des Sables d'Olonne est chargé de l'administration de l'Etat dans le département les 6 et 12 juillet 2001.

Délégation de signature est donnée, pour ces deux journées à M. Jean-Jacques CARON, Sous-Préfet des Sables d'Olonne à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Vendée à l'exception :

- des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef de service de l'Etat dans le département,
- des arrêtés de conflit.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Sous-Préfet des Sables d'Olonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 28 juin 2001

Le PREFET,  
Paul MASSERON